



Risques

Les bons réflexes

MAJEURS

- Inondation
- Mouvements de terrain
- Transport de matières dangereuses
- Intempéries

Document
d'Information Communal
sur les
RISQUES MAJEURS



Montlouis-sur-Loire





Vincent Morette,
maire de Montlouis-sur-Loire,
vice-président de la
Communauté de communes
Touraine Est-Vallées

Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce plan a pour but de coordonner l'équipe municipale et les services de la ville, et de mettre en place les mesures de sauvegarde des personnes et des biens : alerte, mise à l'abri, assistance, ravitaillement, etc. Par ailleurs, dans chaque école sont mis en place des **Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS)**, élaborés en concertation avec la municipalité.

Bien qu'un événement d'ampleur soit relativement exceptionnel, les risques majeurs restent présents à Montlouis-sur-Loire. Nous vous encourageons donc à lire attentivement ce document que nous avons voulu le plus simple et pratique possible.

Martine Salmon,
maire-adjointe
chargée de l'environnement
et de la prévention.



SOMMAIRE

Inondation	page 3 à 5
Mouvement de terrain	page 6 à 7
Transport de matières dangereuses	page 8 à 9
Intempéries	page 10 à 11
Consignes en cas d'alerte	page 12

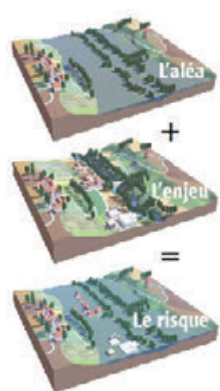
LE RISQUE MAJEUR : EXPLICATIONS

L'existence d'un risque majeur, communément appelé "catastrophe", est lié :

- ✓ d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou lié aux activités de l'homme, et qu'on appelle **l'aléa**.
- ✓ d'autre part à l'existence d'**enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être touchés par ce phénomène..

Cet événement est caractérisé par une fréquence faible (il se produit si peu souvent que l'on oublie de se préparer à son retour...) et une gravité importante (conséquences lourdes à supporter par la population car touchant des enjeux importants).

Et pourtant... pour le risque naturel notamment, on sait que l'avenir est écrit dans le passé : là où une rivière a débordé, là où la terre a tremblé, là où les laves ont coulé, on sait que d'autres inondations, séismes ou éruptions volcaniques pourront survenir.



Exemple : le risque inondation.

En France, le risque inondation concerne une commune sur trois, à des degrés divers : deux millions de riverains sont concernés. Les inondations sur la commune de Montlouis-sur-Loire correspondraient à des inondations de plaine et peuvent être dues :

- ✓ à une infiltration ou un débordement des eaux du Cher. En cas, de très fortes crues de la Loire la

submersion de la digue voire sa rupture reste possible, les eaux envahiraient alors le val protégé du domaine ;

- ✓ à une remontée de la nappe phréatique, ce phénomène ayant lieu lorsque la crue est longue. La nappe phréatique et le cours d'eau tendent naturellement à équilibrer leur niveau.



Octobre 1907 : La Loire en crue
au pont de chemin de fer.



Juin 2016 : Montée des eaux du Cher
entre Montlouis et Vézét.

D'où viennent les crues ?

Les crues à l'origine des inondations sur le bassin de la Loire peuvent être de 3 types :

- ✓ **les crues océaniques** : ce sont les plus fréquentes. Elles sont provoquées par des fronts pluvieux venant de l'océan ;
- ✓ **les crues cévenoles** : ce sont les plus brutales. Elles résultent de précipitations orageuses d'origine méditerranéenne qui surviennent en général à l'automne ou plus rarement au printemps ;
- ✓ **les crues mixtes** : c'est la conjonction d'une crue cévenole et d'une crue océanique, qui se traduit par une montée des eaux généralisée sur l'ensemble du bassin de la Loire. Elles sont les plus redoutables pour la Loire moyenne.

Les plus grandes crues de la Loire

Date	Cote à l'échelle de crue du pont Wilson de Tours
Juin 1856	7,58 m
Octobre 1846	7,17 m
Novembre 1789	6,60 m
Septembre 1866	6,58 m
Décembre 1825	6,20 m
Octobre 1872	5,69 m
Octobre 1907	5,61 m
Juin 1835	5,47 m
Janvier 1823	5,07 m
Janvier 1982	3,82 m
Décembre 2003	3,40 m
Décembre 1981	3,34 m
Mai 1983	3,18 m
Juin 2016	X,xx m

Au siècle dernier, la vallée de la Loire a connu des inondations catastrophiques dues aux crues de 1846, 1856 et 1866. La Loire et le Cher ont alors occupé leur lit majeur, inondant la vallée d'un coteau à l'autre. Pour la crue de 1856, considérée comme la plus forte crue observée, la hauteur maximale aux échelles de crues a atteint 8,02 m à Amboise, 7,52 m à Tours et 7,10 m à Montlouis-sur-Loire. La dernière crue significative, mais sans rupture de digue, qu'ait connue la région date de **1907** avec une hauteur d'eau de 6,19 m à Amboise. Depuis, aucune autre crue de cette ampleur n'ayant été à déplorer, la notion de risque a peu à peu été oubliée. Mais une crue toute aussi importante peut encore arriver.

LE RISQUE D'INONDATION :

Mesures de prévention et de protection

L'annonce des crues

En Indre-et-Loire, l'annonce des crues est assurée par la DREAL Centre Val de Loire (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), basée à Orléans. Le réseau CRISTAL (Centre Régional Informatisé par Système de Télémessures pour l'Aménagement de la Loire) permet à la DREAL de surveiller en permanence l'ensemble des 400 stations de mesures des niveau et débit de la Loire et de ses affluents.

Les stations les plus proches de Montlouis-sur-Loire sont situées à Tours, au pont Mirabeau pour la surveillance de la Loire, et au pont Saint-Sauveur pour celle du Cher.

Dès que le cours d'eau atteint un certain seuil, la mairie de Montlouis-sur-Loire est alertée et peut alors anticiper l'inondation. Si la cote est trop haute, le Maire alerte la population et déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (voir l'édito).

BON A SAVOIR / A CONSULTER

Toute information sur l'évolution de la crue pourra être obtenue en composant le 0 821 80 20 37 auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire ou au 0 825 15 02 85 (serveur vocal de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) ou en consultant le site internet : www.vigicrues.gouv.fr

REPÈRE DE CRUE

Afin de se rendre compte du niveau que l'eau peut atteindre, 4 repères de crues ont été installés sur la commune : Office de tourisme, Maison de la Loire, pont SNCF, parking restaurant La cave.



La maîtrise de l'urbanisation

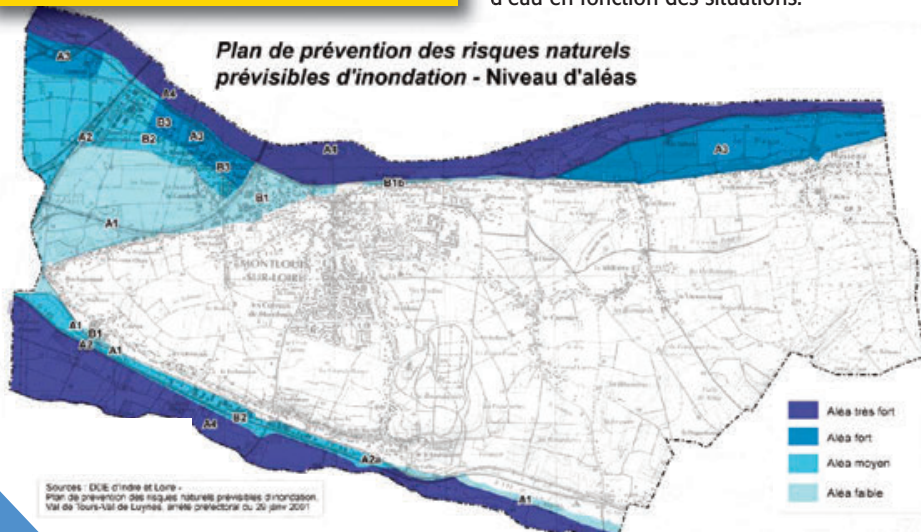
Le Plan Local d'Urbanisme intègre les dispositions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation qui définit les conditions d'urbanisation dans les zones inondables (interdiction de construire, prescriptions particulières...).

L'aménagement de la Loire

Les levées de la Loire constituent la première protection contre les inondations : elles sont surveillées renforcées pour améliorer leur résistance aux crues.

Le barrage de Villerest, situé sur la Loire en amont de Roanne, permet d'ajuster le niveau et le débit d'eau en fonction des situations.

Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation - Niveau d'aléas



Consignes de sécurité : comment l'alerte est-elle donnée ?

✓ l'alerte est donnée par haut parleur, en porte à porte, et via le système de messagerie SMS de masse.

Que faire ?

Avant...

✓ Montez ou surélevez le mobilier



✓ Arrimez les cuves de fioul

✓ Mettez les produits toxiques hors d'atteinte



✓ Faites une réserve d'eau potable et d'aliments



✓ Informez-vous de la montée des eaux (radio à pile, mairie...)



✓ Mettez les animaux à l'abri



✓ Préparez l'évacuation

Pendant...

✓ Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et aérations

✓ Coupez le gaz et l'électricité

✓ Montez à l'étage (sans utiliser



d'ascenseur)

✓ Suivez les consignes des autorités

✓ Ne traversez pas les zones inondées

Après...

✓ Aérez et désinfectez soigneusement les pièces

✓ Ne rétablissez l'électricité qu'après le contrôle sur une installation sèche (la faire contrôler par un professionnel)

✓ Chauffez les pièces

✓ Faire l'inventaire des dommages

✓ Alertez votre assurance

✓ Déclarez vos dommages auprès des services de la mairie

RESTEZ BRANCHÉS !

Pour suivre les consignes données par les autorités, écoutez sur une radio à pile, les stations suivantes :

France Bleu Touraine : 98.7 MHz (FM)

Radio Béton : 93.6 MHz (FM)

Service SMS Ville de Montlouis :

www.ville-montlouis-loire.fr

rubrique "S'inscrire à Info SMS"



LE RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou occasionnés par l'homme.

Les mouvements de terrain peuvent être lents et continus (affaissements, retraits et gonflements d'argile, glissements de terrain...) ou rapides et discontinus (effondrements de cavités souterraines, écoulements et chutes de pierres...).

Le risque de mouvements de terrain à Montlouis

Ce risque de mouvement est lié à la présence d'escarpements importants et de très nombreuses sous-cavages. Pour le seul coteau Nord, entre le bourg et La Barre, ont été recensées plus de 700 cavités. Par ailleurs, d'autres caves ont été creusées au niveau du bourg et des différents hameaux.

La prévention du risque de mouvements de terrain

La prévention du risque de mouvements de terrain passe avant tout par la surveillance des zones à risque, notamment à la suite d'épisodes pluvieux ou de gel importants.

Il est par ailleurs essentiel pour chaque propriétaire d'entretenir le coteau et les cavités : purge régulière des blocs instables, nettoyage de la végétation, aération des caves...

DIAGNOSTIC DE STABILITE

Il est possible de procéder à une expertise par un géologue mandaté par le syndicat Cavités 37.

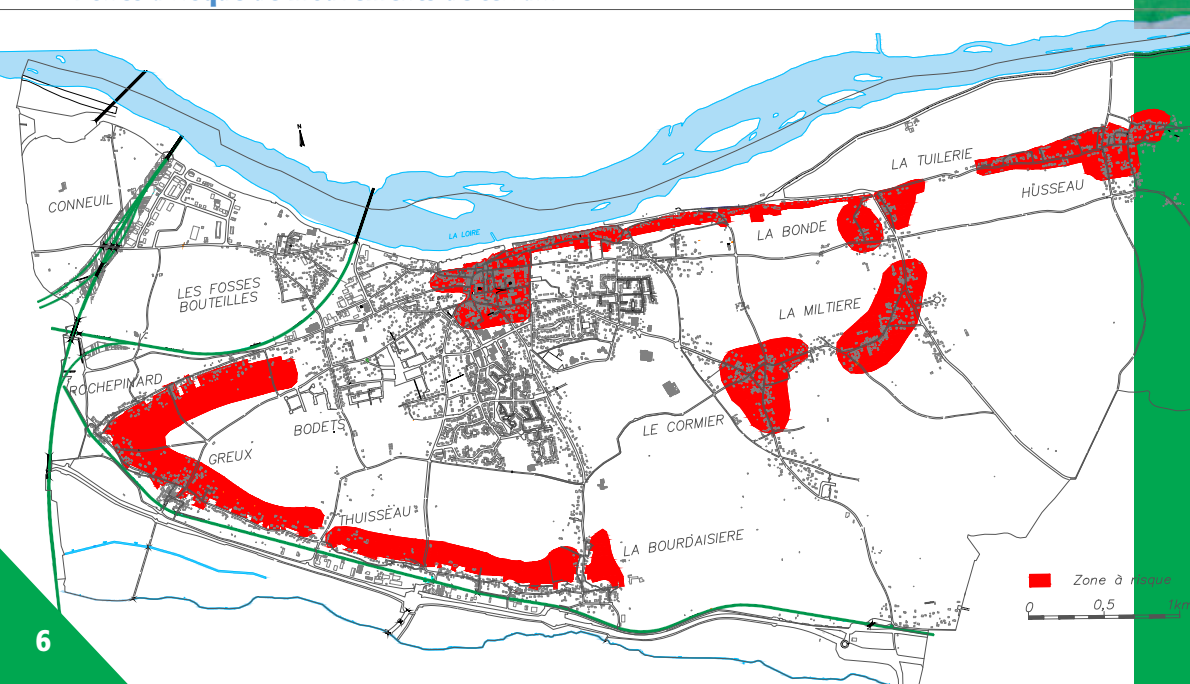
Le géologue établi ainsi un « bilan santé » de la roche, évalue les risques éventuels et donne des conseils techniques.

Pour toute demande, adressez-vous en Mairie.

Pour toute demande, adressez-vous en Mairie.

*Cavités 37 : Syndicat intercommunal pour la surveillance des cavités et masses rocheuses instables d'Indre-et-Loire.

Zones à risque de mouvements de terrain



Zone à risque
0 0,5 1 km

Consignes de sécurité

Que faire ?

Avant...

- ✓ Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde : www.georisques.gouv.fr
- ✓ Entretenez votre cave ou votre coteau : www.cavites37.com/entretien-et-confortements
- ✓ Faites réaliser un diagnostic de stabilité par le syndicat Cavités 37 : www.cavites37.com



Pendant...

- ✓ Fuyez latéralement et mettez-vous à l'abri
- ✓ Ne revenez pas sur vos pas
- ✓ Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé



Après...

- ✓ Restez éloigné de la zone dangereuse
- ✓ Fermez le gaz et l'électricité
- ✓ Informez les autorités
- ✓ Faire évaluer les dégâts et les dangers



Quelques mouvements de terrain qui ont marqué Montlouis...

Date	Lieu-dit	Type de mouvement	Dégâts
21 mars 1830	Bas Rocher (probable falaise du Petit Tonneau)	Ecoulement (sur 25 m de large et 18 m de haut)	2 caves et 1 chemin détruits et 1 maison endommagée
Janvier 1844	Bas Rocher	Ecoulement "terrible du Roc"	1 écurie détruite
Octobre 1845	Route de Tours à Amboise	Ecoulement (débris s'étalant sur 500 m²)	3 caves détruites
Juillet 1930	Route de Bondésir	Glissement ("éboulement de terre")	/
14 mars 1945	Bas Rocher	Ecoulement de 15 à 20 m³	15 à 20 m³ de terre et de pierraille
29 mars 1964	Bas Rocher	Effondrement	Toit d'une cave et de son entrée
16 avril 1981	Bas Rocher, sentier touristique (Trou Colas)	Ecoulement (3000 à 5000 m³) par effondrement caves sous-jacentes	Hangar partiellement détruit, 2 maisons menacées et 1 sentier coupé
31 janvier 2000	Bas Rocher (au droit du sentier du Trou Colas, parcelles AC88 à 91)	Effondrement de 300 m³ de matériaux (sur 10 m de large et 7 m de haut)	1 habitat troglodytique
Juillet 2014	Quai Albert Baillet ; Chemin du Trou Colas	Effondrement de 80m³ de matériaux	Caves obstruées

LE RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

De quoi parle t'on ?

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Il concerne également tous les produits dont nous avons régulièrement besoin comme les carburants, le gaz, les engrais (solides ou liquides), et qui, en cas d'événement, peuvent présenter des risques pour les populations ou l'environnement.



Mesures de prévention et de protection

Le transport de matières dangereuses est régi par une réglementation rigoureuse. Les mesures de prévention portent sur la formation des personnels concernés, la construction de citernes ou de canalisations selon des normes établies avec des contrôles stricts, l'application de règles de circulation, l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés, des modalités d'autorisation des travaux au voisinage des canalisations de transport.

En cas d'accident, les sapeurs-pompiers, appuyés par une cellule mobile d'intervention chimique et d'une cellule mobile d'intervention radiologique, procèdent à des mesures de détection et de protection des personnes et des biens. Si l'accident est particulièrement grave, la Préfecture déclenche le plan d'urgence Transport de Matières Dangereuses ainsi que le plan ORSEC, qui prévoient l'organisation des services de secours à une plus grande ampleur.

Le risque lié au transport de matières dangereuses à Montlouis-sur-Loire

La ville de Montlouis-sur-Loire est concernée par le risque de transport de matières dangereuses par voie ferrée de par l'activité de la gare de triage de Saint-Pierre-des-Corps. Les wagons transitant par le site concernent 4 grandes familles de matières dangereuses : les produits pétroliers, les produits chimiques, les gaz liquéfiés et les gaz fortement réfrigérés. Le site accueille également des wagons transportant des matières explosibles et des matières radioactives.

Les convois partant de la gare de triage de Saint-Pierre-des-Corps empruntent deux lignes transitant par Montlouis-sur-Loire : la ligne Tours-Orléans et la ligne Tours-Vierzon.

Par ailleurs, deux pipelines traversent le territoire communal : un oléoduc acheminant des produits pétroliers arrivant du Havre via Paris et Orléans, et un gazoduc acheminant du gaz naturel sous haute pression.



Consignes de sécurité : comment l'alerte est-elle donnée ?

L'alerte est donnée :

- ✓ par la sirène située sur le toit de la caserne des pompiers. Elle émet le signal d'alerte national (voir schéma ci-contre)
- ✓ via le système de messagerie SMS de masse
- ✓ sur le site Internet de la ville de Montlouis-sur-Loire



Que faire ?

Avant...

Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport (voir illustration ci-dessous) permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.

Pendant...

✓ Si vous êtes témoin d'un accident :

- Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) en précisant le lieu exact de l'accident et en donnant une description du sinistre.
- Ne déplacez pas les victimes (sauf en cas d'incendie).
- Ne provoquez ni flamme, ni étincelle.

✓ En cas de présence d'un nuage toxique :



- Fuyez perpendiculairement au vent.
- Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche.
- Bouchez les entrées d'air et stoppez la ventilation.
- Éloignez-vous des portes et fenêtres.

✓ En cas de fuite d'un liquide toxique :

- Ne touchez pas le produit répandu.
- Rincez-vous en cas d'irritation.

Après...

Si vous vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte.

Panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport.



LE RISQUE D'INTEMPERIES

Quels sont ces risques ?

Ces risques comprennent tous les phénomènes météorologiques dangereux. On retrouve parmi eux :

- ✓ les vents violents
- ✓ les fortes précipitations
- ✓ les orages
- ✓ la neige et le verglas

Comment le risque est-il géré ?

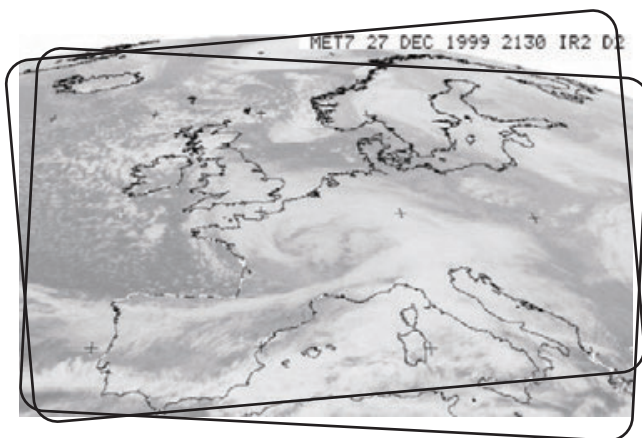
Chaque jour, Météo France émet des bulletins météo sur lesquels on trouve une carte de vigilance qui identifie les dangers météorologiques dans chaque département. Cette carte est réactualisée 2 fois par jour à 6h et 16h (<http://www.meteo-france.com/accueil>). Lorsqu'un changement notable intervient, elle peut être réactualisée à tout moment.

Le danger menaçant est présenté à l'aide de 4 couleurs selon la situation météorologique et d'un pictogramme précisant le type de phénomène prévu :

- ✓ la **couleur verte**, qui n'appelle pas de vigilance particulière
- ✓ la **couleur jaune**, qui signale des phénomènes occasionnellement dangereux mais habituels pour la saison pouvant provoquer des dégâts localisés

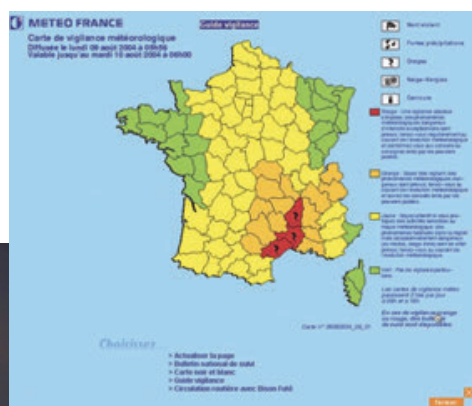
Mesures de prévention

Si le niveau de vigilance est orange ou rouge, un bulletin de suivi est transmis aux services de la Protection Civile. Ces services informent ensuite le Préfet qui transmet l'alerte au Maire. Parallèlement, des bulletins de suivi régionaux et nationaux sont émis pour être diffusés par la presse locale et les médias.



✓ la **couleur orange**, qui signale des phénomènes dangereux de forte intensité pouvant provoquer des dégâts importants

✓ la **couleur rouge**, qui signale des phénomènes très dangereux d'intensité exceptionnelle pouvant provoquer des dégâts catastrophiques.

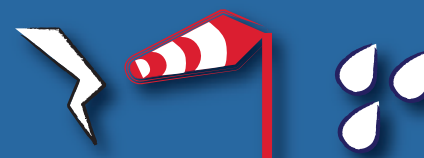


Consignes de sécurité : comment l'alerte est-elle donnée ?

L'alerte est donnée :

- ✓ via le système de messagerie SMS de masse
- ✓ par un affichage dans les lieux publics
- ✓ sur le site Internet de la ville de Montlouis-sur-Loire
- ✓ sur les panneaux d'informations municipales

Que faire ? LES BONS RÉFLEXES



Orages, tempêtes, fortes précipitations

✓ Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés par le vent



✓ Ne vous abritez pas sous les arbres mais dans un bâtiment en dur



✓ Fermez les portes et volets



✓ Coupez l'électricité



✓ Ecoutez la radio et suivez les consignes

✓ N'intervenez pas sur les toitures



Neige, verglas

- ✓ Protégez vos canalisations d'eau contre le gel
- ✓ Evitez ou préparez vos déplacements
- ✓ Prévoir couvertures, vêtements chauds et provisions en cas de déplacement indispensable
- ✓ Eteignez votre moteur si vous êtes bloqué dans votre véhicule pour éviter les intoxications à l'oxyde de carbone et attendez les secours

Contacts utiles

pour se tenir informé de la situation :

- **Serveur vocal de la Préfecture d'Indre-et-Loire** : 0 821 80 20 37
- **France Bleu Touraine** : 98.7 MHz (FM)

Pour les règles pratiques de circulation en hiver :

www.equipementsdelaroute.equipement.gouv.fr

Pour l'état des routes :

www.bison-fute.equipement.gouv.fr
Centre d'Information Routière :
08 26 02 20 22.

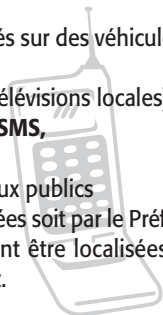
L'ALERTE

L'alerte a pour but d'annoncer de manière massive un danger imminent, afin de pouvoir prendre toutes les mesures de protection adaptées.

Elle peut-être donnée par différents moyens de communication, selon les types de situations :

- ✓ la **sirène** située sur le toit de la caserne des pompiers,
- ✓ les **haut-parleurs**, situés sur des véhicules municipaux,
- ✓ les **médias** (radios et télévisions locales),
- ✓ l'**alerte de masse par SMS**,
- ✓ le **porte-à-porte**,
- ✓ l'**affichage** dans les lieux publics

Ces alertes sont déclenchées soit par le Préfet, soit par le Maire. Elles peuvent être localisées selon l'ampleur de l'événement.



ALERTE DE MASSE PAR SMS

Pour recevoir gratuitement sur votre portable des informations, remplissez le formulaire disponible sur le site internet de la Ville : www.ville-montlouis-loire.fr ; rubrique "Gardez le Contact" → "S'inscrire à Info SMS".

Vous recevrez les éléments suivants :
ALERTES – alerte vigilance météo ; alerte concernant les crues de la Loire ou du Cher – risques spéciaux à Montlouis.

EN CAS D'ÉVÉNEMENT MAJEUR

Quel que soit le risque, 4 consignes à respecter



✓ **Mettez-vous à l'abri**



✓ **Écouter la radio France Bleu Touraine 98.7 FM**



✓ **N'allez pas chercher vos enfants à l'école :**



✓ **N'encombrez pas les lignes téléphoniques**



**Pour donner
l'alerte**

- **Pompiers** : 18 depuis un fixe ou un mobile, 112 depuis un mobile
- **Samu** : 15 depuis un fixe ou un mobile, 112 depuis un mobile
- **Police** : 17 depuis un fixe ou un mobile



©Ville de Montlouis. Août 2018.